



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro RM 410-2-2024

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro RM 410-2-2024 intitulé** « Règlement modifiant le Règlement numéro RM 410 concernant le contrôle des animaux, afin de modifier les délais de garde dans un refuge et la validité d'un permis pour chien ».

Ledit règlement a pour objet de modifier les délais de garde dans un refuge et la validité d'un permis pour chien.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-410-2-2024>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 5^{ième} jour du mois d'avril de l'an 2024.

*Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint
Greffier et directeur des affaires juridiques*